

# Primum non nocere

Dr Régis Radermecker, Rédacteur en Chef,  
CHU du Sart Tilman

« *Primum non nocere* » est une locution latine qui signifie « *d'abord, ne pas nuire* ». C'est l'un des principaux préceptes appris aux étudiants en médecine et que tout praticien de l'art de guérir se doit de garder à l'esprit.

Cette locution est d'autant plus d'actualité lorsque l'on se penche sur les informations relayées par certains médias mettant en exergue la potentielle dangerosité de nouveaux traitements mis sur le marché. Si le devoir de notre revue est d'informer en toute objectivité nos lecteurs, il est aussi de rester scientifique et rigoureux sans tomber dans les travers alarmistes du « *tout est mauvais* ».

Je voudrais soumettre à votre réflexion ce raisonnement : il ne faut pas confondre cas particuliers et données épidémiologiques. En effet, si une molécule donne à un patient un effet (inattendu) potentiellement grave voire mortel..., qu'en est-il du nombre de patient qui a tiré bénéfice de ce médicament ? Et c'est là que le raisonnement peut être trompeur. Prenons par exemple l'aspirine. Si elle était commercialisée en 2013, elle serait retirée du marché. En effet, elle « fluidifie » le sang et dès lors peut provoquer des saignements qui peuvent s'avérer mortels, comme une hémorragie cérébrale par exemple. Cette situation est évidemment

dramatique mais combien de patients ont pu éviter un infarctus ou une thrombose cérébrale en utilisant de l'aspirine ? Bien plus que ceux qui subissent un effet secondaire grave...

Il en va de même avec la metformine. Excellent médicament du diabète de type 2. Sortie en 1956, cette molécule faisait partie de la famille des biguanides qui comptaient deux autres molécules, retirées du marché pour des effets secondaires graves (acidose lactique mortelle). Seule la metformine est restée sur le marché avec les précautions d'usage. Près de 50 ans plus tard, la metformine s'avère un excellent anti-diabétique oral, protecteur du système cardiovasculaire (première cause de mortalité du diabète de type 2), et qui plus est, aurait des propriétés anticancéreuses. Si la metformine était commercialisée en 2013, elle aurait probablement été retirée du marché.

Bien sûr le principe de précaution doit prévaloir, surtout pour les nouvelles molécules qui sont étudiées par des méthodes rigoureuses même s'il est vrai que les

populations étudiées ne reflètent pas toujours celles chez qui le médicament sera prescrit. En outre, l'industrie pharmaceutique a un souci de rentabilité et souhaite donc mettre sur le marché son médicament le plus tôt possible... au prix le plus onéreux que peut supporter le marché. Il faut donc rester vigilant, peser chaque indication, collecter les effets secondaires (pharmacovigilance)..., mais il ne faut pas non plus jeter le bébé avec l'eau du bain. En effet, les progrès médicaux, en particulier thérapeutiques, sont remarquables.

Pour illustrer cette réflexion, je vous propose de découvrir le nouveau numéro de VOTRE revue. Il comptera l'avis d'éminents experts tant sur la mise au point des médicaments que sur leur utilisation. Outre ces magnifiques articles et interviews, nous aurons à nouveau le plaisir et le bonheur de découvrir de nouveaux témoignages, billet d'humeur... sans compter votre rubrique diététique dont la réputation n'est plus à faire. ■

Bonne lecture.